

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 4 juin 2012 vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie, messieurs les conseillers, Claude Monière, François Thibault, Michel Hamelin et Jean-Claude Raymond sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est absent, monsieur le conseiller Sylvain Mallette.

Est également présent monsieur Michel Morneau, urbaniste, OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

12-06-97

Il est proposé par monsieur Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec l'ajout en italique et le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mai 2012 et de la séance extraordinaire du 18 mai 2012
4. Période de questions
5. Correspondance
6. Rapports
 - 6.1 Service d'incendie
 - 6.2 Aménagement, zonage et urbanisme
 - 6.3 Directeur général
 - 6.4 Maire
 - 6.5 Conseillers
7. Résolutions
 - 7.1 Demande d'appui financier
 - Comité des loisirs pour la Fête nationale du Québec 2012
 - 7.2 Adoption des dépenses – mai 2012
 - 7.3 Règlement 307-12 modifiant le règlement 286-11 portant sur les nuisances et ses amendements
 - 7.4 Acceptation finale – Développement du Forgeron phase II, III et IV
 - 7.5 Contribution centre sportif régional des Copains
 - 7.6 Mandat – travaux de branchement de services dans l'emprise publique – Terrasse Vincent
 - 7.7 Mandat en surveillance de chantier - branchement de services dans l'emprise publique – Terrasse Vincent
 - 7.8 Modification de la résolution 11-09-154 - terrain de balle

- 7.9 RIAVC - Remplacement conduite intermunicipale par la ville de Mercier
 - 7.10 Journées de la culture 2012
 - 7.11 Vente - appareils GPS et contrôleur à sel
 - 7.12 Dérogation – Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier
 - 7.13 Octroi de mandat - aménagement paysager à la bibliothèque
 - 7.14 Constitution du Comité culturel de Saint-Urbain-Premier
 - 7.15 Autorisation d'appel d'offres – Pavage chemin de la rivière des Fèves Nord
- 8. Avis de motion
 - 8.1
 - 9. Varia
 - 9.1 OMH - Dépôt des états financiers au 31 déc. 2011
 - 9.2 *Suivi – Entretien de la branche 26 de la rivière des Fèves*
 - 10. Levée de la séance

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette se joint à la rencontre à 20:02

3. **Procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2012 et de la séance extraordinaire du 18 mai 2012**

12-06-98

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 avec les modifications suivantes :

- de remplacer le dernier considérant du point 7.16 par le texte suivant :

«CONSIDÉRANT QUE préalablement à l'exécution des travaux le long du lot 210, le propriétaire exécute les travaux nécessaires à l'évacuation des eaux qui proviendront de la section du fossé faisant l'objet de la présente demande»;

- d'ajouter, au point 7.19, les mots «des phases» après les mots «se portera acquéreur de l'emprise»;

ADOPTÉ

12-06-99

Il est proposé par monsieur Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2012 sans modification.

ADOPTÉ

4. **Période de questions**

Madame Murielle Beulé demande à monsieur le maire comment elle peut régler la plainte à son effet concernant les animaux. Monsieur Beaulieu indique qu'elle doit cesser immédiatement de nourrir à l'extérieur, à l'année, les animaux errants sur sa propriété.

5. Liste de la correspondance

La liste de la correspondance est déposée.

6. Rapports

6.1 Service d'incendie

Un bref rapport des activités du service d'incendie au cours du dernier mois est déposé. Le défibrillateur est maintenant installé dans le camion de l'unité de secours.

6.2 Aménagement, zonage et urbanisme

Le rapport de l'inspecteur est déposé.

6.3 Directeur général

Le rapport des activités du directeur général depuis la dernière séance du conseil est déposé.

6.4 Maire

Monsieur le maire, Réjean Beaulieu, présente son rapport des activités depuis la dernière séance du conseil. Les élus sont invités à lire le schéma de couverture de risques.

6.5 Conseillers

Les conseillers présentent les informations relativement aux comités ou aux secteurs d'activités dont ils sont responsables.

7. Résolutions

7.1 Demandes d'appui financier

12-06-100

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De faire un don de 200\$ au Comité des loisirs pour la Fête nationale du Québec 2012

ADOPTÉ

7.2 Adoption des dépenses – mai 2012

12-06-101

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que les dépenses pour la période du 8 mai 2012 au 4 juin 2012, d'un montant total de 180 645.16 \$ sont adoptées et peuvent être payées. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin.

ADOPTÉ

7.3 Règlement 307-12 modifiant le règlement 286-11 portant sur les nuisances et ses amendements

ATTENDU que l'article 59 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir, par règlement, les nuisances;

ATTENDU l'adoption du Règlement numéro 286-11 portant sur les nuisances et ses amendements lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2011;

ATTENDU que le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux nuisances;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 10 mai 2012, présentant le présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

12-06-102

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter le Règlement numéro 307-12 modifiant le règlement numéro 286-11 portant sur les nuisances et ses amendements afin de modifier ce qui suit :

Article 1.

L'article 21, « *Bruit/Travail* » est remplacé par le texte suivant :

Constitue une nuisance, le fait par un exploitant d'une industrie, d'un commerce, d'un métier ou d'une occupation, dans le cadre de son activité, de causer ou de permettre que soit causé un bruit de nature à troubler la paix, la tranquillité et le bien-être d'autrui, et ce, entre **22h00 et 7h00**.

Nonobstant l'alinéa précédent, constitue une nuisance et est prohibé le fait, par un exploitant de commerces, de restaurant ou d'hôtellerie, dans le cadre de son activité, de causer ou de permettre que soit causé un bruit de nature à troubler la paix, la tranquillité et le bien-être d'autrui, et ce, entre **23h00 et 7h00**.

Article 2.

Suite à l'article 24, l'alinéa suivant est ajouté :

Les articles 20, 21 et 23 ne s'appliquent pas dans les cas de bruits provenant d'une activité agricole située sur une propriété identifiée au rôle d'évaluation comme EAE (Exploitation Agricole Enregistrée) où s'exercent des activités agricoles telles le séchage de grains, labours, ensemencements, récoltes, etc. Ces activités doivent être de nature agricole et permises par la CPTAQ.

Article 3.

L'article 38, « Fumée nuisible » est remplacé par le texte suivant :

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit dont la fumée et/ou les cendres se répandent sur la propriété d'autrui.

Réjean Beaulieu, Maire

Michel Morneau, urbaniste, OUC Directeur
général

ADOPTÉ

Avis de motion : 10 mai 2012

Adoption : 04 juin 2012

Publication : 06 juin 2012

7.4 Acceptation finale – Développement du Forgeron phase II, III et IV

12-06-103

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'approuver le certificat d'acceptation finale des travaux pour les phases II, III et IV du développement du Forgeron.

ADOPTÉ

7.5 Contribution centre sportif régional des Copains

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, par la résolution 07-12-215, s'est engagée à verser 3 000 \$ par année pour les années 2008 à 2012 au Centre Sportif Régional des Copains;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement manifeste l'engagement de la population de Saint-Urbain-Premier à la cause du Centre sportif et de favoriser une plus grande participation de nos citoyens à la pratique du sport et de l'activité physique;

EN CONSÉQUENCE,

12-06-104

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De verser le montant prévu de 3 000 \$ pour l'année 2012 au Centre Sportif Régional des Copains.

ADOPTÉ

7.6 Mandat – travaux de branchement de services dans l'emprise publique – Terrasse Vincent

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à un branchement du service d'égout sanitaire dans l'emprise publique pour le lot 167-16-1, rue Terrasse-Vincent;

CONSIDÉRANT QUE ce lot n'est pas desservi et que le propriétaire désire y construire une habitation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit remettre un dépôt en garantie d'un an visant à s'assurer que les travaux seront complétés adéquatement selon les plans et devis des infrastructures – réseau d'égouts de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à deux entrepreneurs pour les services d'une pelle mécanique de type 300 et les services accessoires à la réalisation du mandat;

12-06-105

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Monière

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'octroyer un mandat à Construction J.P. Roy inc. pour l'utilisation d'une pelle mécanique de type 300 et les services accessoires en lien avec le mandat.

D'autoriser le directeur général à signer une entente entre le propriétaire et la municipalité visant l'établissement de conditions pour des travaux dans l'emprise publique.

ADOPTÉ

7.7 Mandat en surveillance de chantier - branchement de services dans l'emprise publique – Terrasse Vincent

CONSIDÉRANT QUE la surveillance de chantier est requise afin d'assurer la qualité des interventions selon les plans et devis;

12-06-106 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De retenir les services du groupe ABS de la firme de génie-conseil pour la surveillance de chantier, soit deux inspections de 3 heures d'une valeur de 335 \$ chacune, la surveillance de chantier supplémentaire d'au plus 14 heures à un taux de 68 \$ de l'heure et les tests en laboratoire des matériaux avec l'autorisation préalable du directeur général.

ADOPTÉ

7.8 Modification de la résolution 11-09-154 - terrain de balle

12-06-107 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De remplacer le texte « De déposer la demande numéro 556038 de réfection du terrain de balle au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM)» de la résolution 11-09-154 par le texte suivant : «De déposer la demande numéro 556038 de réfection du terrain de balle au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II»;

ADOPTÉ

7.9 RIAVC - Remplacement conduite intermunicipale par la ville de Mercier

12-06-108 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'approuver le règlement numéro 23 de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay, règlement pourvoyant à l'imposition d'une quote-part spéciale pour le remplacement d'une conduite intermunicipale par la Ville de Mercier

ADOPTÉ

7.10 Journées de la culture 2012

- CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un facteur d'identité des citoyens de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier;
- CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;
- CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a déjà manifesté dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie communautaire;
- CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, Les journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;
- CONSIDÉRANT QUE l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

12-06-109

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année (28, 29 et 30 septembre 2012 de la présente année) dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉ

7.11 Vente - appareils GPS et contrôleur à sel

Ce point est reporté à une séance du conseil ultérieure

7.12 Dérogation – Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier prévoit faire de l'animation musicale et présente un spectacle de feux d'artifice lors de la Fête nationale le 23 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 286-11 concernant les nuisances et le règlement numéro 287-11 portant sur la sécurité, la paix

et l'ordre dans les endroits publics interdisent ce type d'activité;

CONSIDÉRANT QUE les articles correspondants des dits règlements prévoient que la municipalité peut autoriser exceptionnellement ce type d'activité;

EN CONSÉQUENCE,

12-06-110 Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier autorise exceptionnellement le Comité des Loisirs de Saint-Urbain-Premier à utiliser de la musique, de l'animation et des feux d'artifice lors de la fête de la Saint-Jean-Baptiste le 23 juin prochain.

ADOPTÉ

7.13 Octroi de mandat - aménagement paysager à la bibliothèque

12-06-111 Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'engager madame Francine Beudet pour la mise en place d'un nouvel aménagement paysager à la bibliothèque pour un montant maximum de 1 500 \$ plus les taxes, ceci en réduisant le nombre de plantes longeant les ouvertures, en n'ajoutant pas de cèdres ou de lilas visant à cacher les boîtes électriques et en limitant les interventions aux plantes existantes le long du muret.

Que madame la conseillère Nicole Sainte-Marie présente les attentes du Conseil municipal à madame Francine Beudet

ADOPTÉ

7.14 Constitution du Comité culturel de Saint-Urbain-Premier

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut nommer des comités en vertu de l'article 82 du Code municipal L.R.Q., chapitre C-27.1;

CONSIDÉRANT la demande officielle du comité culturel lors de la préparation budgétaire 2011 au conseil municipal;

CONSIDÉRANT les orientations et les objectifs déposés afin de mettre à bien ce comité;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci comprend la présence de la représentante municipale, madame la conseillère Nicole Ste-Marie comme élu responsable;

CONSIDÉRANT QUE le comité possède un budget de fonctionnement tel qu'approuvé au budget municipal de l'année 2012;

12-06-112

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De décréter la création du Comité culturel de Saint-Urbain-Premier;

D'autoriser le directeur général à verser 2 000\$ au Comité culturel de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

7.15 Autorisation d'appel d'offres – Pavage chemin de la rivière des Fèves Nord

12-06-113

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser le directeur général Michel Morneau à procéder à appel d'offres pour le pavage du chemin de la rivière des Fèves Nord.

De marquer au sol les zones visées par le contrat de pavage afin de préciser aux entrepreneurs invités l'emplacement des travaux à effectuer.

ADOPTÉ

8. Avis de motion

9. Varia

9.1 OMH - Dépôt des états financiers au 31 déc. 2011

Le directeur général dépose les états financiers de l'OMH préparé par la firme Chiasson Gauvreau comptables agréés

9.2 Suivi – Entretien de la branche 26 de la rivière des Fèves

Monsieur le conseiller Claude Monière demande l'avancement du dossier d'étude de la branche 26 de la rivière des Fèves au directeur général. Ce dernier indique que la MRC de Beauharnois-Salaberry fait préparer, selon l'ingénieur mandaté, le dossier de relevé et ensuite, si requis, le dossier de conception des plans.

10. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21 h 17.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau, urbaniste, directeur général